

PRESENTATION DE L'ANPE

1 - Dans chaque agence locale de l'ANPE, vous pouvez consulter:

- des offres d'emploi actualisées chaque jour,
- les journaux d'offres spécialisées,
- un journal des offres d'emploi pour l'étranger et les pays de l'espace économique européen,
- les avis de concours,
- des informations sur les métiers.

2 - Vous pouvez consulter à l'ANPE:

- le calendrier des stages agréés par l'Etat et la région, les conditions d'admission et de rémunération;
- des minitels et dans certaines agences, des bornes d'accès internet en libre service vous permettant d'accéder directement à certaines banques de données comme: les offres de l'ANPE, de l'APEC, le catalogue des formations de l'AFPA et celui des cours par correspondance du CNED, l'annuaire téléphonique.

3 - Supports élaborés par l'ANPE

Des supports pédagogiques spécifiques vous permettent d'affiner vos techniques de recherche d'emploi ou de préciser vos objectifs professionnels. Regroupés sous forme de collections intitulées "Guides pour agir" et "Dossiers pour en savoir plus", leur utilisation peut s'articuler avec d'autres prestations de l'agence, telles que les ateliers thématiques.

4 - Entretien avec un conseiller

Le premier entretien a pour objectif de vous aider à préciser votre demande d'emploi, faire le point de vos recherches et vous mettre en relation avec un employeur lorsqu'une offre est susceptible de vous convenir. Le conseiller peut vous proposer un essai pratique pour situer le niveau exact de vos compétences et capacités professionnelles.

5 - Déroulement de l'entretien

Afin de soutenir votre objectif d'emploi ou votre projet professionnel, le conseiller ANPE peut par ailleurs vous proposer différentes prestations destinées à enrichir votre connaissance:

- des méthodes et des outils utiles à votre recherche d'emploi,
- des compétences requises pour réaliser votre projet professionnel.

6 - Types de prestations possibles:

Outre la proposition d'offres d'emploi, le conseiller peut vous orienter vers:

- une évaluation de vos capacités professionnelles,
- un bilan de compétence approfondi, une prestation accompagnement (Objectif projet, objectif emploi, club de chercheur d'emploi, etc.)

Le conseiller professionnel peut également vous orienter vers un atelier thématique d'une demi-journée ou vous prescrire une formation. Individuelles ou collectives, ces prestations sont réalisées par l'ANPE ou par des prestataires extérieurs.

Attention : les prestations financées par l'Assédic sont réservées aux signataires d'un projet d'action personnalisé.

7 - Services aux cadres

Des espaces cadres ou des points relais cadres mettent à votre disposition des offres d'emploi, des informations sur les entreprises et les formations de même qu'une documentation spécifique.

8 - Actions pour des publics particuliers

Certaines actions sont développées avec d'autres partenaires de l'insertion professionnelle dans le cadre de programmes destinés à des publics particuliers:

- bénéficiaires du RMI,
- demandeurs d'emploi en convention de conversion,
- travailleurs handicapés,
- emplois-jeunes,
- habitants des quartiers bénéficiant d'un contrat de ville.

9 Pour toute information, adressez-vous:

- à l'ANPE dont dépend votre domicile,
- à la mairie de votre commune.